

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR & COTEAUX COMMINGES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE REVISION ALLEE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT-FRAJOU

Par arrêté n° 2020-45, la Présidente de la communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Frajou.

A cet effet,

M. Yves RAYNAUD, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par la Présidente du tribunal administratif de Toulouse ;

La durée prévue de l'enquête publique est de 18 jours soit du lundi 04 janvier 2021 à 9h au jeudi 21 janvier 2021 à 17h inclus. Toute information sur le projet pourra être obtenue auprès de la Direction de l'aménagement du territoire à la communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges, 4 rue de la République à Saint-Gaudens – 05.61.89.21.42.

Le dossier de projet de révision allégée n°1 du PLU de Saint-Frajou et les pièces qui l'accompagnent, l'avis de l'autorité environnementale, ainsi que le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint, seront consultables pendant toute la durée de l'enquête publique :

- A la mairie de Saint-Frajou, aux jours et heures habituels d'ouverture :
Le lundi de 9h à 12h
Le jeudi de 14h à 17h
Le 1^{er} et 3^{ème} mercredi du mois de 9h à 12h
- Sur un poste informatique à la mairie de Saint-Frajou, aux mêmes jours et heures habituels d'ouverture
- Sur le site internet du registre numérique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/revision-allege-plu-saint-frajou>

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès publication de cet arrêté, en s'adressant à la Direction de l'aménagement du territoire à la communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges, 4 rue de la République à Saint-Gaudens – 05 61 89 21 42

Le commissaire-enquêteur recevra à la mairie de Saint-Frajou aux jours et heures suivants :

- Lundi 04 janvier 2021 de 9h à 12h
- Jeudi 14 janvier 2021 de 14h à 17h
- Jeudi 21 janvier 2021 de 14h à 17h

Lors de ces permanences physiques et en raison du contexte sanitaire actuel, chacun des participants devra respecter les gestes barrières en vigueur.

Pendant toute la durée de l'enquête publique et uniquement, chacun pourra émettre ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête disponible à la mairie de Saint-Frajou aux heures et jours d'ouverture habituels
- par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. le commissaire enquêteur, révision allégée n°1 du PLU de SAINT-FRAJOU - Le Village – 31230 SAINT-FRAJOU. Toutes observations recueillies par ce biais au-delà du 21 janvier 2021 à 17h, ne seront pas prises en compte.
- sur le registre numérique ouvert pendant toute la durée de l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/revision-allege-plu-saint-frajou>
- par courriel à l'adresse suivante : revision-allege-plu-saint-frajou@mail.registre-numerique.fr

L'ensemble des contributions du public, y compris celles recueillies sous format papier, seront consultables sur le registre numérique dans les meilleurs délais.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une année à compter de la date de clôture de l'enquête publique par le commissaire-enquêteur :

- Dans la mairie concernée par l'enquête publique ainsi qu'au siège de la communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges
- Sur le site internet de la communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges : www.coeurcoteaux-comminges.fr

A l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire de la communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges délibérera pour approuver la révision allégée n°1 du PLU de la commune de Saint-Frajou.

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC